

Assemblée primaire du 24 nov. 2025

lundi 24 novembre 2025 • 19:30 - 21:00 | Salle polyvalente de Bovernier

Présidence : Marcel GAY

Secrétaire : Félicien MICHAUD

Présents : 56 citoyens


Il est 19h34 lorsque le président ouvre la séance. Il salue cordialement l'Assemblée et remercie les participants de leur présence.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement le 31 octobre 2025 par avis apposé au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la commune et un envoi daté du 5 novembre 2025 a été distribué à tous les ménages.

L'ordre du jour proposé est rappelé par le Président :

1. Salutations d'usage
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 26 mai 2025
3. MySTEP SA
 - a. Présentation du projet MySTEP SA par Yvan Crittin
 - b. Approbation du projet MySTEP SA
4. Présentation du plan financier 2026-2029
5. Budget 2026
 - a. Présentation du budget 2026 de la municipalité
 - b. Approbation du budget 2026 de la municipalité
6. Aménagement du territoire
 - a. Prolongation des zones réservées selon art. 19 al. 2 LcAT
7. Message du président de la commune
8. Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour tel que proposé. 

 01 Budget 2026 - Convocation à l'assemblée primaire.pdf

1. Salutations d'usage

Les salutations d'usage ayant été faites, le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 26 mai 2025

Le PV de la dernière Assemblée primaire (cf annexe) a été mis à disposition des intéressés auprès du secrétariat ainsi que sur le site internet de la commune. Marcel demande si quelqu'un en souhaite expressément la lecture exhaustive. Comme tel n'est pas le cas, il prie les citoyens de se prononcer par mains levées en cas d'acceptation, puis en cas de refus ou d'abstention.

C'est à l'unanimité que le PV de l'Assemblée primaire du 26 mai 2025 est accepté. 

3. MySTEP SA

a. Présentation du projet MySTEP SA par Yvan Crittin

Yvan Crittin, responsable du traitement des eaux de la STEP de Martigny, présente à l'Assemblée le projet dénommé « MySTEP SA ». Il développe le sujet en répondant aux questions suivantes :

- Quelle est la situation actuelle ?
 - La STEP appartient à Martigny, seule décisionnaire ; les autres communes participent aux coûts sans droit de propriétaire et sans gouvernance partagée.
 - Outre Martigny, sept communes sont raccordées : Martigny-Combe, Bovernier, Fully, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val-de-Bagnes (Vollèges).
 - Les communes de Bovernier et de Martigny ont signé une convention de raccordement en 1980.
 - Le réseau principal des canalisations est géré séparément par chaque commune, sans coordination globale.
- Pourquoi ne peut-on pas continuer ainsi ?
 - La STEP a été construite en 1975 pour 10'000 habitants. Aujourd'hui, elle doit traiter les eaux usées de 42'000 habitants et des activités économiques du bassin versant. Elle est en sous-capacité et les normes de rejets sont dépassées en sortie de STEP.
 - Le but est de se conformer à l'évolution des exigences légales.
 - Le financement doit être assuré en commun par les huit communes.
 - Une gouvernance commune est indispensable pour piloter ce projet.
- Comment en est-on arrivé à MySTEP ?
 - 2 options principales ont été comparées: l'association intercommunale et la société anonyme (SA) en mains publiques.
 - Les présidentes et présidents des huit communes ont défini des objectifs communs pour répondre aux besoins de modernisation de la STEP et ont retenu la SA comme étant la forme la plus adaptée.
 - C'est une SA intégralement en mains publiques sous la forme de « MySTEP SA » qui vous est proposée au vote.
- Qu'est-ce que MySTEP ?
 - La solution proposée a été baptisée « MySTEP » : il s'agit d'une société anonyme à créer par les huit communes pour gérer ensemble la STEP et le réseau principal. MySTEP SA est définie par ses statuts et sa convention d'actionnaires.
 - Elle est propriétaire et gestionnaire de la STEP de Martigny.
 - Elle gère aussi le réseau principal qui amène les eaux usées à la STEP.
 - Son capital-actions est fixé à 1,2 million de francs, réparti entre les communes selon leurs droits de vote.
- Quels objectifs poursuit MySTEP ?
 - MySTEP vise à garantir une gestion commune, durable et transparente de la STEP et du réseau principal, tout en optimisant les coûts par économies d'échelle.
- Quels sont le périmètre et les ouvrages de MySTEP ?
 - Le périmètre couvre tout le bassin versant raccordé à la STEP de Martigny. MySTEP est propriétaire de la STEP et du réseau principal, mais PAS des réseaux communaux.
- Quels ouvrages de Bovernier sont concernés par le transfert à MySTEP ?
 - 1 bassin d'eaux pluviales (BEP) aux Valettes, 1 conduite d'évacuation (en commun avec Martigny-Combe) et deux débitmètres (un à Bovernier et un aux Valettes).
- Comment transférer ces ouvrages à MySTEP ?
 - Il faut transférer la STEP et le réseau à MySTEP pour qu'ils deviennent un patrimoine commun. Cela se fait progressivement jusqu'au 31.12.2029, après mise à niveau par les communes.
 - La mise en conformité pour la Commune de Bovernier est estimée à CHF 230'000.-.
 -


Lors du transfert, le réseau est racheté par MySTEP à la valeur de la part du capital-actions investi dans MySTEP par chaque commune, soit CHF 100'000.-. Ce transfert ne donne pas lieu à un échange de liquidités : la contrepartie est comptabilisée comme prêt à MySTEP.


- Quelle est la gouvernance de MySTEP ?
 - La gouvernance reprend les principes d'une SA, comparables à ceux d'une commune : l'assemblée générale joue le rôle du législatif et le conseil d'administration celui de l'exécutif.
 - L'assemblée générale (AG) constitue l'organe suprême de MySTEP, elle gouverne. Les droits de vote sont proportionnels aux actions : Martigny en a 4'000 à CHF 100.-, entièrement libérées (ce qui correspond à CHF 400'000.-), Fully 2'000 (= CHF 200'000.-), les six autres communes 1'000 (CHF 100'00.-).
 - Le conseil d'administration (CA) exerce la haute direction de la société, il dirige. Il compte 7 membres (formellement entre 3 et 9) : 3 de Martigny, 1 de Fully et 3 des autres communes.
- Comment fonctionne MySTEP ?
 - Pour garantir la continuité et l'efficacité, la gestion opérationnelle est confiée à Sinergy, qui exploite déjà la STEP et prend en charge progressivement le réseau.
- Quel est le budget prévisionnel de MySTEP ?
 - Le budget prévisionnel de MySTEP dépend des investissements pour la mise en œuvre du projet « STEP 2050 » (indépendamment de la gouvernance). Il atteindra environ 7 millions à l'horizon 2036, soit quelque CHF 125'000.- pour Bovernier.
- Comment répartir les coûts de MySTEP ?
 - La répartition se basera sur la consommation d'eau potable (70 %) et les volumes d'eaux usées mesurés (30 %). En attendant d'avoir ces données, la clé de répartition par EH de 2022 reste valable. Selon cette répartition, la part de Bovernier se monte à 1.79%.
 - **Antoine Luisier** interrompt la présentation car il s'étonne du faible pourcentage attribué à Val de Bagnes. Yvan Crittin l'informe que le pourcentage concerne uniquement Vollèges et une partie de Chemin car Val de Bagnes dispose de sa propre STEP au Châble.
- Pour notre commune, qu'est-ce que cela signifie financièrement ? *(pour développer ce point, la parole est passée à Félicien Michaud)*
 - Nous investirons dans le capital-actions de MySTEP en 2026, CHF 100'000.-.
 - Puis, jusqu'au 31.12.2029, nous mettrons à niveau notre réseau principal, selon les estimations un montant de CHF 230'000.- sera nécessaire.
 - MySTEP nous rachètera notre réseau principal (débitmètres, BEP et conduite principal avec Martigny-Combe) pour CHF 100'000.-.
 - Nous ne recevrons pas de liquidités lors du transfert, mais MySTEP nous sera redevable d'un prêt de CHF 100'000.-.
 - Pour couvrir l'intégralité des coûts du projet « STEP 2050 » et du réseau principal, nous participerons annuellement à hauteur d'environ CHF 54'000.- (estimation en 2026) jusqu'à environ CHF 125'000 (estimation en 2036).
 - Notre commune cautionnera les emprunts contractés par MySTEP - non solidairement - à hauteur d'au maximum environ CHF 1'320'000.-.
- En résumé : pourquoi MySTEP ?
 - MySTEP garantit un financement équitable et une gouvernance commune et équilibrée.
 - MySTEP garantit l'avenir de la protection des eaux dans un esprit de solidarité régionale.

La parole est passé à l'assemblée :


Gérard Puipe aimerait des précisions sur le terme "**non solidaire**" du cautionnement. Marcel explique que nous ne sommes caution que jusqu'à concurrence de notre part de 1.79% de CHF 74'000'000.-, soit CHF 1'320'000.-, en cas de problème avec le financement mais pas sur l'entier du montant (ce qui représente la différence avec la caution solidaire).

Laurent Bourgeois se demande quelle sera l'influence de ces investissements sur les taxes communales. Marcel lui répond que le Conseil communal est conscient de cette problématique et que c'est pour cette raison que les taxes ont déjà été adaptées depuis quelques années, de manière légère et linéaire.

 20251124 03 MySTEP SA - Statuts.pdf

 20251124 03 MySTEP SA - convention d'actionnaires.pdf

 20251124 03 MySTEP SA - message au législatif.pdf

 20251124 03 MySTEP SA - présentation au législatif.pdf

b. Approbation du projet MySTEP SA

Le Président précise que le projet « MySTEP SA » comprend implicitement tous les points décrits exhaustivement ci-après.

En répondant « oui », vous acceptez :

1. La **constitution de la société anonyme** en mains publiques « **MySTEP SA** », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires présentés ;
2. La **souscription et la libération** par notre commune, **d'actions de « MySTEP SA »**, selon la clé prévue dans les statuts, à savoir **CHF 100'000.-** ;
3. Le **transfert des réseaux et ouvrages spéciaux** concernés par la régionalisation, à une valeur correspondant au capital-actions investi par notre commune, à savoir **CHF 100'000.-**, avec l'engagement de les avoir remis à niveau d'ici le 31 décembre 2029 ;
4. Le **cautionnement - non solidaire** - par notre commune des emprunts contractés par « MySTEP SA », proportionnellement à la clé de répartition des coûts, à savoir 1.79% de CHF 74'000'000.-, soit au maximum **CHF 1'320'000.-**.


Le Président prie les membres présents de bien vouloir se prononcer par mains levées en cas d'acceptation du projet, puis en cas de refus ou d'abstention.

C'est à l'unanimité que le projet « MySTEP SA » est accepté. Le Président remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée. 🗳️

4. Présentation du plan financier 2026-2029

M. Félicien Michaud procède à la présentation du plan financier 2026-2029 de la commune de Bovernier (cf annexe).

Il rappelle à l'Assemblée que cette disposition est purement légale et qu'aucun vote formel n'est requis.


 03 Budget 2026 - Plan financier.pdf

5. Budget 2026

a. Présentation du budget 2026 de la municipalité

M. Félicien Michaud procède à la lecture et commentaires du budget 2026 de la commune (cf annexe).

Suite à ce rapport, la parole est passée à l'Assemblée qui n'a aucune remarque à formuler.

 2026 Budget Commune.pdf

b. Approbation du budget 2026 de la municipalité

Le Président prie les membres présents de bien vouloir se prononcer par mains levées en cas d'acceptation du budget, puis en cas de refus ou d'abstention.

C'est à l'unanimité que le budget 2026 de la commune est accepté. Le Président remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée. 🗳️

6. Aménagement du territoire

a. Prolongation des zones réservées selon art. 19 al. 2 LcAT

Michaël Frossard rappelle en 5 points ce que signifie une zone réservée :

1. Affection "**provisoire**" ;
2. Mise "**sous cloche**" d'un secteur défini ;

3. Pour une **période définie** ;
4. Afin de garantir les options de **développement du territoire** ;
5. Instrument de planification **temporaire**.

Les zones réservées sont situées au Bedâ, Derrière Ville, à Bémont d'en bas, à Bémont d'en haut et au Crêtet. Michaël les présente sur une carte et indique aux citoyens qu'elles sont consultables sur le site internet de la commune.

Il poursuit par le **contexte** dans lequel les zones réservées ont dû être créées :

- 14 juin 2017 : le Conseil d'Etat valide le PAZ et RCCZ de la commune de Bovernier. S'en suit dans la foulée, une demande de révision pour se conformer au Plan directeur cantonal.
- 1er mai 2019 : le Conseil fédéral homologue le Plan directeur cantonal.
- 29 janvier 2021 : le Conseil communal décide de la **création de zones réservées** pour une durée de **5 ans**, au sens de l'art. 19 LcAT. Les zones réservées sont un outil utilisé dans le but de mettre en place le redimensionnement des zones à bâtir. A l'intérieur de ces zones rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement de plans d'affectation de zones.
- dès 2021 : les travaux préparatoires de révision du PAZ dont le **périmètre d'urbanisation (PU)** sont lancés. Puis la publication de l'avant-projet et enfin la transmission de l'avant-projet au Canton.
- 2023 : le Canton informe la Commune que nous devons procéder à une **révision globale** et non partielle de notre PAZ. L'ampleur de la révision n'est donc plus du tout la même !


A ce jour, la révision globale du plan de zone (PAZ) n'étant pas terminée, la demande de **prolonger cette zone réservée** pour une durée de **3 ans**, comme le permet l'art. 19 LcAT, est soumise à la présente Assemblée primaire. Cette prolongation permettra aux travaux de révision du PAZ de se poursuivre dans la continuité.

Pour la suite de la procédure, la révision du PAZ implique la considération des facteurs liés à l'aménagement du territoire et les thématiques du plan directeur cantonal. Les prochaines étapes sont les suivantes:

1. Transmission de l'avant-projet au canton pour avis de principe (début 2026) ;
2. Adaptation en fonction des retours du canton ;
3. Enquête publique et présentation.

Michaël prie les membres présents de bien vouloir se prononcer par mains levées en cas d'acceptation de la **prolongation de la zone réservée pour une durée de 3 ans, comme le prévoit l'art. 19 LcAT**, puis en cas de refus ou d'abstention.

C'est à l'unanimité moins une abstention que la prolongation de la zone réservée pour une durée de 3 ans, comme le prévoit l'art. 19 LcAT de la commune de Bovernier est accepté. Michaël remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée.

 20251124 06 prolongation des zones réservées (information).pptx

 20251124 06 prolongation des zones réservées.pptx

7. Message du président de la commune

Le président a fait un tour d'horizon de la situation communale et des dossiers les plus chauds. Il a notamment pris le temps de revenir sur les **tarifs électriques** qui avaient soulevé quelques questions après un article paru dans la presse valaisanne. Les raisons du prix relativement élevé ont été passés en revue et les explications données ont été très appréciées, ne soulevant du reste aucune question. Même démarche pour la situation d'**ALTIS Groupe SA**, la société qui regroupe les sociétés SEDRE SA, SOGESA SA, BLUEARK Entremont SA ET GECAL SA, dont certaines sont des partenaires de notre commune. Le président a confirmé que des soucis de trésorerie et de direction avaient rendu la gestion compliquée et que la commune de Val de Bagnes, actionnaire fortement majoritaire des sociétés liées, était intervenue pour aider financièrement la société. **La situation semble se calmer** et l'arrivée à la direction de deux Bagnards au profil idéal devrait permettre de retrouver une certaine sérénité. A noter qu'il s'agit de Yvan Michellod à la direction générale et Nicolas Maret à la direction financière.

Ensuite, le président est revenu sur les investissements de la **STEP**, 74 millions dont environ 1,3 million pour Bovernier et du **Castel** pour un montant de 40 millions et une participation communale d'environ CHF 560'000.-. **Le droit de retour de Mauvoisin**, la construction de 38 appartements et d'autres questions d'ordre général ont été expliqués.

Le président a aussi précisé le souhait du Conseil communal **de ne pas puiser dans la réserve** de CHF 900'000 le montant de CHF 350'000 pour **équilibrer le budget** : « Nous préférons donner une lecture correcte de notre projet financier en précisant qu'il est évidemment prévu d'utiliser cette réserve lors de l'établissement des comptes si cela s'avère nécessaire. Nous aurons ainsi une pression supplémentaire pour diriger les projets prévus, en ayant moins de marge de manœuvre. »

Les explications exhaustives du président ont été saluées par une salve d'applaudissement. Aucune question n'a été posée au terme de son exposé et le budget a été accepté à l'unanimité. Le président remercie le secrétaire caissier Félicien Michaud, les conseillers et l'ensemble des collaborateurs.

8. Divers

La parole est passée à l'Assemblée qui n'a aucune remarque à formuler.

A 20h51, le Président met un terme à cette séance en remerciant tous les membres présents et en leur proposant de trinquer le verre de l'amitié.

Commune de Bovernier

Le Président


Marcel GAY



Le Secrétaire


Félicien MICHAUD